



Réunion du 14 Octobre 2019

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE- Mrs DURIEUX – CHABANY – GUIOTTO – SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

### RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°240 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 honneur poule F  
Affaire N°241 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 promotion poule C  
Affaire N°242 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 promotion poule E  
Affaire N°243 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 promotion poule E  
Affaire N°244 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 promotion poule E  
Affaire N°245 Dossier transmis par la commission des jeunes U 18 D3 poule F  
Affaire N°246 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D3 poule E  
Affaire N°247 Dossier transmis par la commission des jeunes U 13 excellence poule C  
Affaire N°248 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 honneur poule B  
Affaire N°249 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 honneur poule B

### DECISIONS

#### **FORFAIT SIMPLE**

#### **\*N°240 rencontre n°21892315 du 21/09/2019 U13 honneur poule F**

Match perdu par forfait avec – 1 point à ABH FC 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (RIC O DU MONTCEL 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

#### **\*N°242 rencontre n°21892633 du 21/09/2019 : U13 promotion poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point à LOIRE FOREZ FOOTBALL 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BOIS NOIRS 3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

#### **\*N°243 rencontre n°21892638 du 28/09/2019 U13 promotion poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point à LOIRE FOREZ FOOTBALL 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BOEN TRELINS 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

#### **\*N°246 rencontre n°21779102 du 06/10/2019 U15 D3 poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point à CELLIEU JC 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE ST CHARLES VIGILANTE 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

#### **\*N°247 rencontre n°21891893 du 28/09/2019 : U13 excellence poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point à SAINTE UNITED 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ETRAT LA TOUR 3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

#### **\*N°248 rencontre n°21892144 du 05/10/2019 U13 honneur poule B**



Match perdu par forfait avec – 1 point à SE SUC TERRENOIRE 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHAMOND FOOT 3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N°249 rencontre n°21892145 du 05/10/2019 U13 honneur poule B**

Match perdu par forfait avec -1 point à CHATEAUNEUF 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE CSADN 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

#### FORFAIT GENERAL

N° 241 : U13 promotion poule C : GRP DERVAUX CHAMBON FEUG 547447 amende 50€

N° 244 : U13 promotion poule E : LOIRE FOREZ FOOTBALL 582208

N° 245 : U18 D3 poule F : M42 542421

#### AMENDE

Amende pour forfait simple : 30€

Match n°21892315 U13 honneur poule F : ABH FC 550930

Match n°21892633 U13 promotion poule E : LOIRE FOREZ FOOTBALL 582208

Match n°21892638 U13 promotion poule E : LOIRE FOREZ FOOTBALL 582208

Match n°21779102 U15 D3 poule E : CELLIEU JC 517999

Match n°21891893 U13 excellence poule C : SAINTE UNITED 581623

Match n°21892144 U13 honneur poule B : SE SUC TERRENOIRE 518872

Match n°21892145 U13 honneur poule B : CHATEAUNEUF 533556

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**

La Présidente de séance  
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire  
Serafino SIDONI